

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 21-12-2020**

L' an 2020 et le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle des fêtes, sous la présidence de NOLIN Nicolas, Maire

Présents : Mesdames Céline BARBARAT, Magali DARSY, Françoise SCHOONBROODT, Maryse SERPOLET, Nathalie JOUASSIN, Elisabeth GARRUCHET, Joëlle NOLIN, Messieurs Pascal JACQUET, Etienne LEVASSEUR, David MAUPETIT, Jean-Philippe MINE, Daniel FRANCOIS, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Pascal BOSSAT.

Absent(s) / Excusé(s) :

Absent(s) :

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 14/12/2020

Date d'affichage : 14/12/2020

Secrétaire de séance : Elisabeth GARRUCHET

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 : à l'unanimité

SOMMAIRE

**RAPPORT ANNUEL EAU 2019
RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2019
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS
OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE JANVIER
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE
CONVENTION DE PARTENARIAT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
APPROBATION DES FICHES TECHNIQUES DE VOIRIE DU DEPARTEMENT
PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2020
RIFSEEP : PART VARIABLE
DECORATIONS DE NOEL
PROPOSITION DE VENTE DU SAINT HUBERT A LA COMMUNE
PROPOSITIONS DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA CROIX DES CHAUMES
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**



RAPPORT ANNUEL EAU 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable, établi par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Au cours des discussions, les membres du conseil demandent d'avoir l'échéancier, avec facture si possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2019.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2019 ***(ref : 213-2020)***

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2019 sur les assainissements collectif et non collectif (SPANC), établis par le S.I.A.E.P.A de Luthenay-Fleury-Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports d'assainissements collectif et non collectif (SPANC) pour l'exercice 2019.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0, abstentions : 0)

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ***(ref : 214-2020)***

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de voter les montants des redevances d'occupation des sols dues par EDF, GDF et France Telecom.

Redevance due par EDF :

Proposition de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule concernant les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants :

« Redevance 2020 = PR x 1,3885;

« Où :

« PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

Actualisation pour l'année 2020 : 1,3885

Le montant de la redevance pour l'année 2020 est fixé à 212 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2020 .

Redevance due par GDF :

Proposition de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

« $PR = ((0,035 \times (L \times 10\%)) + 100) \times \text{actualisation}$;

« Où :

« PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres ;

« 100 représente un terme fixe.

Actualisation pour l'année 2020 : 1,26

Le montant de la redevance pour l'année 2020 est fixé à 184,88 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport du gaz pour l'année 2020 .

Redevance due par France Telecom :

Proposition de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule « $PR = (\text{Longueur aérien} \times \text{Prix aérien}) + (\text{Longueur souterrain} \times \text{Prix souterrain}) + (\text{Surf} \times \text{Nb Cabine}) \times \text{Prix m}^2$;

« Où :

« PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

« Longueur aérien représente la longueur des réseaux aériens de telecom sur le domaine public communal;

« Longueur souterrain représente la longueur des réseaux souterrain de telecom sur le domaine public communal;

« Surf représente la surface en m² d'une cabine téléphonique.

« Nb cabine représente le nombre de cabine téléphonique sur la commune.

Le montant de la redevance pour l'année 2020 est fixé à 1726,28 €

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de Telecom pour l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS ***(ref : 215-2020)***

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Préfet de la Nièvre concernant l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs en 2019.

Après concertation et à la majorité, le conseil municipal émet un avis favorable aux montants fixés.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE JANVIER ***(ref : 215-2020)***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par des Fédérations professionnelles de suspension des éventuels arrêtés de fermeture en vigueur et de dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 janvier 2021 en raison des circonstances exceptionnelles actuelles.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ces demandes ainsi que sur une éventuelle extension de la dérogation à tous les commerces et services du département de la Nièvre.

Après concertation et à la majorité, le conseil municipal émet un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ***(ref : 215-2020)***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCNB souhaite recréer un groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire indique que pour participer à ce dispositif, il convient de signer une convention qui donne pouvoir adjudicateur au Président de la CCNB.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'adhésion de la commune de Luthenay-Uxeloup au groupement de commandes

APPROUVE le projet de convention

CHARGE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

CONVENTION DE PARTENARIAT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ***(ref : 215-2020)***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit dans le département le Conseil Départemental propose un partenariat d'accompagnement gratuit pour l'instruction des demandes de permission de voirie déposées par SFR.

Monsieur le Maire indique que pour participer à ce dispositif, il convient de signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DECIDE de bénéficier de partenariat.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROBATION DES FICHES TECHNIQUES DE VOIRIE DU DEPARTEMENT ***(ref : 215-2020)***

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Conseil Départemental propose, dans le cadre de la convention de partenariat, de fournir à la mairie des fiches techniques pouvant pallier l'absence de règlement de voirie. Celles-ci doivent être validées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les fiches techniques.

PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE POUR 2020 ***(ref : 215-2020)***

Suite à l'instauration de la prime d'intéressement à la performance en 2013, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette dernière pour 2020.

Les objectifs qui sont :

MAITRISE DES COUTS :

- Bonne gestion des consommables (papier, encre, etc,..)
- Bonne gestion du budget au niveau des dépenses (fournitures administratives, gazole, essence, produits d'entretien, etc,..)

GESTION ET COHESION DES SERVICES :

- Absentéisme très correct
- Disponibilité irréprochable

Montant maximum pouvant être attribué par agent titulaire et contractuel : 300 €

Pour 2019, le montant attribué était de 160 € par agent titulaire et contractuel.

Après concertation le conseil décide :

Montant attribué pour 2020 par agent titulaire et contractuel : 200 euros.

RIFSEEP : PART VARIABLE
(ref : 215-2020)

Suite à la mise en place du RIFSEEP en 2017 il y a lieu tous les ans de reconduire le C.I.A. Pour 2020, ce dernier était de 105 € par mois pour Mathieu CAILLOT, soit 1200 € par an et par agent.

Montant maximum pouvant être attribué par an et par agent : 1260 € soit 105 € par mois.

Montant attribué pour 2021 à Monsieur Mathieu CAILLOT : 1260 € par an soit 105 € par mois.

Montant attribué pour 2021 à Madame Alicia MACADRE : 600 € par an soit 50 € par mois.

DECORATIONS DE NOEL
(ref : 215-2020)

Afin de décider des décorations de Noël pour les années à venir le Conseil Municipal décide de la création d'une commission et de désigner les membres suivants :

Céline BARBARAT, Joëlle NOLIN, Pascal BOSSAT, Nathalie JOUASSIN, Elisabeth GARRUCHET, David MAUPETIT, Magali DARSY, Françoise SCHOONBROODT.

Une réunion de la commission est prévue pour février.

Le conseil envisage également la plantation de sapins aux Boulats (pointe la Rinche) et aux Loges et l'installation du sapin aux Bruyères Radon (problème de stationnement d'une voiture).

PROPOSITION DE VENTE DU SAINT HUBERT A LA COMMUNE
(ref : 215-2020)

Sensible à la demande de Monsieur Thery, le Conseil s'interroge sur la proposition de vente.

Le conseil est soucieux et propose de réfléchir rapidement tout en laissant la possibilité aux propriétaires des lieux de céder leur affaire si un candidat se présente.

***PROPOSITIONS DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA CROIX DES
CHAUMES
(ref : 215-2020)***

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal le départ des anciens locataires et la nécessité de faire des travaux.

Il présente au conseil les plans des deux projets préparés par Mathieu CAILLOT.

Après en avoir délibéré, le conseil retient le projet n°1, en ajoutant un lavement dans les toilettes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Evocation de l'application Panneau Pocket.
- Evocation de bus des Boulats : remettre un panneau arrêt de bus, proposer de repeindre l'arrêt avec réflecteur. Il faut donc faire une demande auprès du Conseil Départemental.
- Evocation des travaux de l'épicerie : le budget a été respecté.

Heure de fin de la séance : 22H30